



Canadian Bureau for
International Education
Bureau canadien de
l'éducation internationale

Groupe de recherche et de travail sur l'immigration (GRT) du BCEI

Mandat

Mai 2023

1. Description

En tant que porte-parole national, le Bureau canadien de l'éducation internationale (BCEI) fait progresser l'éducation internationale canadienne en créant et mobilisant expertise, savoir, opportunités et leadership.

Le Groupe de recherche et de travail sur l'immigration (GRT) s'affaire à illustrer l'ampleur des conséquences des lois encadrant l'immigration sur l'expérience des étudiant.e.s internationaux.ales et sur la capacité d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) à mettre en œuvre efficacement le programme de bourses internationales.

2. Mandat

Le GRT a pour mandat :

- D'aider la direction du BCEI à comprendre et à expliquer des enjeux urgents en matière d'immigration des étudiant.e.s internationaux.ales;
- De rédiger des recommandations et des rapports exhaustifs à l'intention d'IRCC sur des thèmes ou enjeux ciblés;
- De travailler en collaboration avec la direction du BCEI et le Comité consultatif sur l'immigration (CCI) du BCEI, selon les besoins.

3. Activités

Le GRT :

- Développe des cadres permettant de récolter auprès des membres du BCEI des données concernant les effets des règlements et des instructions d'exécution des programmes d'IRCC sur les étudiant.e.s et les processus d'IRCC;
- Propose et développe différents modèles de recherches, puis détermine la fréquence des sondages et de leur analyse, en plus d'organiser et d'analyser les données recueillies;
- Rédige des recommandations et des rapports exhaustifs que le BCEI soumet ensuite à IRCC;
- Présente ses conclusions et recommandations aux parties prenantes concernées, en fonction des besoins et en collaboration avec la direction du BCEI et du CCI.

4. Composition

Le GRT est un comité désigné comprenant plusieurs sous-groupes de recherche qui se consacrent chacun à un thème précis. Ses membres travaillent bénévolement durant le cycle de production de leur rapport (et non pas pour une période prédéterminée). Le cycle

de production du rapport peut comprendre les étapes suivantes, sans s'y limiter : détermination du sujet et de la question de recherche, collecte des données, recherches supplémentaires, rédaction du rapport, processus de consultation, révision(s), présentation du rapport au BCEI ou à IRCC, ainsi que tout suivi nécessaire.

Les membres du GRT peuvent prolonger leur mandat en proposant des suivis, des rapports complémentaires et d'autres étapes subséquentes, sous réserve de l'approbation du BCEI. Les membres du GRT ont aussi la possibilité de proposer de nouveaux thèmes de recherche menant à la création d'un nouveau sous-groupe, ou d'être transféré.e.s à un sous-groupe existant.

Le BCEI nomme les membres de chaque sous-groupe sur une base cyclique. La sélection des membres se fait soit sur la base de recommandations de la part des membres du secrétariat du BCEI ou des membres du comité, soit à la suite d'un appel de déclaration d'intérêt diffusé au sein du réseau du BCEI.

Les membres du GRT doivent répondre à au moins une des exigences suivantes :

- i) Travailler activement au sein d'un établissement membre du BCEI;
- ii) Avoir de l'expérience dans le domaine de l'immigration, en particulier avec les étudiant.e.s internationaux.ales;
- iii) Avoir une expérience de recherche dans les domaines de l'éducation internationale et de l'immigration, aux cycles supérieurs;
- iv) Avoir de l'expérience dans l'organisation, l'interprétation et l'analyse de données.

La composition du GRT vise à refléter celle des membres du BCEI, notamment en ce qui a trait aux sous-secteurs de l'éducation (universités, collèges, cégeps, instituts, conseils scolaires et écoles) et à l'équilibre régional (Québec, Ontario, Atlantique, Prairies et Territoires, et Colombie-Britannique).

Les membres s'engagent à consacrer jusqu'à cinq heures par mois aux travaux du GRT.

La présidence du GRT est assurée par un.e représentant.e du BCEI, qui doit également assurer la coprésidence du Comité consultatif sur l'immigration du BCEI. La présidence est responsable de l'administration du GRT; et de la coordination entre le GRT et le secrétariat du BCEI, les établissements membres du BCEI, les comités du BCEI (CCI, CAP-SACE, etc.) et d'autres parties prenantes (du gouvernement, du secteur privé ou autres, dont IRCC).

Au besoin, l'autre personne assurant la coprésidence du CCI (qui n'est pas une représentante du BCEI) et la personne responsable de l'immigration pour le BCEI (ou celle responsable de la gestion du PEIEI) peuvent être invitées à assister aux réunions.

5. Réunions et communications

Les réunions se tiennent une fois par mois. Les réunions sont organisées par vidéoconférence ou à l'aide d'autres outils numériques. Les membres du GRT doivent assister à toutes les réunions. Le matériel requis pour la tenue des réunions, y compris les ordres du jour, les notes d'information et toute autre mise à jour utile, sera envoyé aux membres avant la réunion. Les membres doivent lire tous les documents pertinents et être prêt.e.s à travailler sur les produits livrables attendus.

6. Structure de reddition de compte

Le GRT relève directement du BCEI. La coprésidence du CCI du BCEI assurera la communication constante entre le CCI et le GRT. Certains enjeux, questions et sujets prioritaires relevant à la fois du CCI et du GRT peuvent donner lieu à des réunions conjointes, si nécessaire.